



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MONSIEUR RICHARD MALLIÉ

2014_B459

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché de travaux n°13M153 lot 12 – VRD – Opération création du parking en silo Krypton

Le 28 novembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 21 novembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau - MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes, donne pouvoir à LHEN Hélène – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à FREGEAC Olivier

Excusé(e)s :

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – JOISSAINS MASINI Maryse, président - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil

Monsieur Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_15

BUREAU DU 28 NOVEMBRE 2014

Rapporteur : Alexandre GALLESE

Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché de travaux n° 13M153 lot 12 - VRD – Opération création du parking en silo Krypton

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le marché n°13M153 a été notifié le 25 mars 2014 à la société EUROVIA MEDITERRANEE SAS groupée avec la société PLACEO AGENCE MEDITERRANEE et a pour objet les travaux de construction du Parc Relais en silo KRYPTON et de sa gare routière à Aix-en-Provence – lot 12 - VRD pour un montant de 2 295 592,49 € HT soit 2 754 710,99 € TTC .

L'avenant soumis au vote du Bureau a pour objet la modification des prestations réalisées par le titulaire du lot 12- VRD :

- modification de la structure de la plateforme du parking en silo,
- aménagement des pourtours du bâtiment Krypton existant,
- modification du revêtement de chaussée de l'entrée du parking provisoire pour permettre la mise en place de boucles de détection,
- réalisation d'un dalot de couverture d'un réseau pluvial sous l'emprise d'un mur de soutènement,
- suppression de la réalisation du muret de soutènement en zone nord du parking en silo,
- suppression de la réalisation du revêtement de sol des locaux techniques du rdc du parking déjà prévus au lot n° 1 structure,

Le montant de cet avenant s'élève à 106 310,14 € HT, soit 127 572,17 € TTC, correspondant au différentiel des prestations supplémentaires demandées et des prestations qui ne seront pas réalisées sur le chantier.
Le montant de cet avenant n°1 représente 4, 63 % du montant marché initial.

Exposé des motifs :

L'opération d'aménagement du parking en silo « Krypton » et de sa gare routière situé avenue de l'Arc de Meyran à Aix-en-Provence, comprend la création d'un parc relais en silo pour 900 véhicules, d'une gare routière, d'un ouvrage de franchissement de l'autoroute A8 et de la voie d'accès à la gare routière. Il sera réalisé également un parking provisoire pour assurer le stationnement des véhicules pendant la construction du parc relais.

Les travaux de cette opération sont répartis en 20 lots.

Le marché n° 13M153 – lot 12 VRD a été notifié le 25 mars 2014 au groupement d'entreprise EUROVIA MEDITERRANEE SAS / PLACEO agence MEDITERRANEE pour un montant de 2 295 592,49 € HT soit 2 754 710,99 € TTC.

Les prestations de ce marché comprennent :

- Installation de chantier et implantation des ouvrages du lot,
- Travaux préparatoires,
- Terrassements pour voiries, espaces verts, réseaux et bâtiments,
- Murs de soutènement,
- Voirie et revêtement de sol,
- Réseaux hydrauliques:
 - o d'évacuation d'eaux pluviales
 - o d'évacuation d'eaux usées
 - o d'adduction d'eau potable
 - o d'arrosage des espaces verts
- Clôture,
- Divers.

Les travaux comprennent en outre :

- Les plans d'exécution des ouvrages et notes de calcul,
- Les essais de sol et des réseaux,
- Les plans de récolement,
- La remise en état des lieux.

1 Justification de l'avenant n°1

1.1 Plateforme du parc silo KRYPTON

Le projet initial prévoyait la réalisation de la plateforme du parc silo par mise en place de remblais en matériaux de déblais traités à la chaux. Lors de la réalisation de la note technique justificative du traitement à la chaux, l'entreprise titulaire du lot 12 EUROVIA a effectué des essais sur les matériaux du site. Les résultats des essais ont mis à jour la présence de sulfates dans les matériaux du site, qui mélangés à de la chaux entraînent le gonflement de ces matériaux, les rendant impropres à une mise en œuvre sous le plancher

du parc silo. Les résultats de l'entreprise ont été corroborés par des contre-essais réalisés par le géotechnicien de l'opération. La modification de la structure de la plateforme est à réaliser en évacuant les matériaux impropres aux remblais et en apportant des matériaux de substitution.

1.2 Aménagements en pourtour du bâtiment KRYPTON existant

Lors de la réalisation des travaux d'aménagement prévus au marché en pourtour du bâtiment KRYPTON existant, l'entreprise EUROVIA a indiqué que l'implantation réelle du bâtiment KRYPTON n'était pas conforme à celle du plan masse de l'opération. EUROVIA a également fait des découvertes, in situ, de réseaux existants EU et EP non connus au stade des études. Ces découvertes engendrent la reprise de l'aménagement en pourtour du bâtiment KRYPTON. Les modifications concernent :

- La voirie.
- Le quai de livraison du bâtiment.
- Les réseaux humides.

1.3 Boucle de détection de sortie du parking provisoire

L'Entreprise EUROVIA a indiqué que le revêtement prévu au marché de base du parking provisoire ne permettait pas d'y incorporer la boucle de détection de sortie du contrôle d'accès de manière pérenne. La modification concerne le type de revêtement au droit de l'entrée du parking provisoire.

1.4 Couverture du dalot attenant au bâtiment KRYPTON existant

Lors de la réalisation des semelles de fondations du mur de soutènement ML1, EUROVIA a indiqué que le dalot ouvert existant du réseau EP était à couvrir pour permettre la réalisation de la fondation du mur au droit de cet ouvrage hydraulique. La couverture du dalot est à réaliser.

1.5 Suppression du muret de soutènement en zone nord du parc silo

Une modification de l'aménagement de la zone plantée en partie nord du parc silo le long de l'avenue de l'arc de Meyran est demandée par le maître d'ouvrage. La zone plantée est agrandie pour permettre la suppression du muret de soutènement avec garde-corps métallique prévu au Marché du lot 12 et son remplacement par une bordure en béton.

1.6 Revêtement de sol des locaux à RDC du parc silo

Les locaux à rez-de-chaussée du parc silo sont prévus à la fois dans les pièces du marché du lot 01 STRUCTURE et du lot 12 VRD-TRANCHEES. Il est décidé de les réaliser en dalle portée

conformément au Marché de travaux du lot 01. Ces prestations sont donc à déduire du lot n° 12.

2 Solutions proposées par le maître d'œuvre

2.1 Plate-forme du parc silo KRYPTON

La solution proposée par le Maître d'œuvre et acceptable par le Maître d'ouvrage, est la solution que le géotechnicien donne dans son étude G5, il s'agit de l'évacuation des matériaux de déblais impropres et l'apport de matériaux sains de type grave 0/60. L'apport des matériaux sains permet d'obtenir une plate-forme ayant les caractéristiques nécessaires à la réalisation du revêtement prévu au Marché.

2.2 Aménagements en pourtour du bâtiment KRYPTON existant

Les solutions proposées par le Maître d'œuvre et acceptables par le Maître d'ouvrage sont les suivantes :

- La modification de la structure de chaussée en pourtour du bâtiment KRYPTON existant.
- La modification de la géométrie du quai de livraison et de la rampe d'accès au bâtiment.
- La reprise du réseau d'assainissement du bâtiment existant avec mise en œuvre d'une station de relevage pour le refoulement vers le réseau projeté passant vers la gare routière.
- La reprise du réseau d'évacuation des eaux pluviales du bâtiment existant.

2.3 Boucle de détection de sortie du parking provisoire

La solution proposée par le Maître d'œuvre et acceptable par le Maître d'ouvrage est le remplacement du revêtement bicouche prévu au Marché par une couche d'imprégnation gravillonnée surmontée d'une couche de roulement de 5 cm en enrobés 0/10.

2.4 Couverture du dalot attenant au bâtiment KRYPTON existant

La solution proposée par le Maître d'œuvre et acceptable par le Maître d'ouvrage est la couverture du dalot existant par une dalle en béton armé au droit de la fondation du mur de soutènement.

2.5 Suppression du muret de soutènement en zone nord du parc silo

La solution proposée par le Maître d'œuvre et acceptable par le Maître d'ouvrage est d'agrandir la zone plantée pour permettre de reprendre la différence d'altimétrie entre le trottoir de l'Avenue de l'Arc de Meyran et la piste piétonne du projet à l'aide d'un talus végétalisé délimité par une bordure T2.

2.6 Revêtement de sol des locaux à RDC du parc silo

La solution proposée par le Maître d'œuvre et acceptable par le Maître d'ouvrage est de réaliser une dalle portée conformément au marché du lot 01 STRUCTURE.

3 Incidence financière

3.1 Plateforme du parc silo KRYPTON

L'incidence financière sur le coût de réalisation est la suivante :

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Terrassements en remblais en matériaux du site traité à la chaux	m ³	- 3 555.00	12.78	- 45 432.90
Evacuation des déblais en décharge publique	m ³	+ 3 555.00	18.02	+ 64 061.10
Fourniture et mise en œuvre de grave 0/60	m ³	+ 3 555.00	26.70	+ 94 918.50
TOTAL				+ 113 546.70

3.2 Aménagements en pourtour du bâtiment KRYPTON existant

L'incidence financière sur le coût de réalisation est la suivante :

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Modification voirie	Ens	1	455.20	+ 455.20
Modification du quai de livraison	Ens	1	2 190.00	+ 2 190.00
Reprise du réseau EU existant	Ens	1	14 778.76	+ 14 778.76
Reprise du réseau EP existant	Ens	1	17 769.18	+ 17 769.18
TOTAL				+ 35 193.14

3.3 Boucle de détection de sortie du parking provisoire

L'incidence financière sur le coût de réalisation est la suivante :

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Réalisation d'un bicouche mécanique	m²	- 90	5.43	+ 488.70
Réalisation d'une couche d'imprégnation	m²	+ 90	2.95	+ 265.50
Fourniture et mise en œuvre d'un enrobé à la main	m²	+ 90	18.05	+ 1 624.50
TOTAL				+ 1 401.30

3.4 Couverture du dalot attenant au bâtiment KRYPTON existant

L'incidence financière sur le coût de réalisation est la suivante :

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Couverture du dalot par une dalle béton de 25 cm d'épaisseur	Ens	1	5.400	+ 5 400.00
TOTAL				+ 5 400.00

3.5 Suppression du muret de soutènement en zone nord du parc silo

L'incidence financière sur le coût de réalisation est la suivante :

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Mur de soutènement H 0.90m hors sol maxi + garde-corps métallique	ml	- 40	754.15	- 30 166.00
Réalisation d'une bordure T2	ml	+ 40	32.77	+ 1 310.80

Mise en œuvre d'espaces verts	m ²	+ 35	35.00	+ 1 225.00
TOTAL				- 27 631.00

3.6 Modification du revêtement de sol des locaux à RDC du parc silo

L'incidence financière sur le coût de réalisation est la suivante :

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Suppression du revêtement en béton de 20 cm d'épaisseur	m ²	- 360	60.00	- 21 600.00
TOTAL				- 21 600.00

4 Incidence financière sur le cout de réalisation

L'incidence financière estimée sur le montant du marché du lot 12 VRD de l'avenant n°1 au marché de travaux 13M153 du lot 12 VRD de l'opération de construction du parc relais en silo « Le KRYPTON ».

	Montant HT	TVA	Montant TTC
MONTANT DU MARCHÉ INITIAL	2 295 592,49 €	459 118,50 €	2 754 710,99 €
MONTANT DE L'AVENANT N°1	106 310,14 €	21 262,03 €	127 572,17 €
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ	2 401 902,63 €	480 380,53 €	2 882 283,16 €

Le montant de l'avenant qui vous est proposé correspond à une augmentation de 4,63 % du montant du marché initial.

Cet avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie pour les avenants des marchés à procédure formalisée entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU le Code des marchés publics notamment son article 20

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant n°1 au marché n°13M153 du 25 mars 2014 avec le groupement d'entreprise EUROVIA MEDITERRANEE SAS/PLACEO AGENCE MEDITERRANEE relatif aux travaux de construction du Parc Relais en silo KRYPTON et de sa gare routière à Aix-en-Provence – lot 12 VRD pour un montant de 106 310,14 € HT, soit 127 572,17 € TTC, ce qui correspond à une augmentation de 4,63% du montant du marché initial;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement;
- **DIRE** que les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget annexe des transports publics, opération n°657 et nature 21728 ;



TRAVAUX DE CONSTRUCTION
DU PARC RELAIS
EN SILO KRYPTON A AIX-EN-PROVENCE
LOT 12 VRD - TRANCHEES

AVENANT N° 1
AU MARCHE N° 13M153 du 25 MARS 2014

Société EUROVIA MEDITERRANEE SAS
groupé solidaire avec PLACEO AGENCE MEDITERRANEE

**AVENANT n°1 AU MARCHE DE TRAVAUX
DE CONSTRUCTION DU PARC RELAIS EN SILO KRYPTON
A AIX-EN-PROVENCE – LOT 12 VRD - TRANCHEES**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

CS 40868

13626 Aix-en-Provence - Cedex 1

représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI,

d'une part,

la Société EUROVIA MEDITERRANEE SAS,

domiciliée 640 rue Georges Claude, CS 10564, 13594 Aix-en-Provence cedex 3
immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le n° B 307 191 015

représentée par Monsieur Philippe BAILLET, Directeur d'agence
dûment habilité à cet effet

Groupé solidaire avec PLACEO AGENCE MEDITERRANEE,

d'autre part,

Marché n°: 13M153

Date de notification du marché : 25 mars 2014

Montant H.T. du marché initial: 2.295.592,49 €

Montant H.T. du marché après avenant : 2 401 902,63 €

Le présent avenant comporte 10 feuillets numérotés de 1 à 10

Etant préalablement exposé que :

La CPA a notifié le 25 mars 2014 à la société EUROVIA MEDITERRANEE SAS un marché ayant pour objet les travaux de construction du Parc Relais en silo KRYPTON à Aix-en-Provence – lot 12 VRD – TRANCHEES (n° 13M 153) pour un montant de 2 295 592,49 €HT.

1 OBJET DU PRESENT AVENANT

1.1 JUSTIFICATION DE L'AVENANT

1.1.1 Plateforme du parc silo KRYPTON

Le projet initial prévoyait la réalisation de la plateforme du parc silo par mise en place de remblais en matériaux de déblais traités à la chaux. Lors de la réalisation de la note technique justificative du traitement à la chaux, l'entreprise titulaire du lot 12 EUROVIA a effectué des essais sur les matériaux du site. Les résultats des essais ont mis à jour la présence de sulfates dans les matériaux du site, qui mélangés à de la chaux entraînent le gonflement de ces matériaux, les rendant impropres à une mise en œuvre sous le plancher du parc silo. Les résultats de l'entreprise ont été corroborés par des contre-essais réalisés par le géotechnicien de l'opération. La modification de la structure de plateforme est à réaliser en évacuant les matériaux impropres aux remblais et en apportant des matériaux de substitution.

1.1.2 Aménagements en pourtour du bâtiment KRYPTON existant

Lors de la réalisation des travaux d'aménagement prévus au marché en pourtour du bâtiment KRYPTON existant, l'entreprise EUROVIA a indiqué que l'implantation réelle du bâtiment KRYPTON n'était pas conforme à celle du plan masse de l'opération. EUROVIA a également fait des découvertes, in situ, de réseaux existants EU et EP non connus au stade des études. Ces découvertes engendrent la reprise de l'aménagement en pourtour du bâtiment KRYPTON. Les modifications concernent :

- La voirie.
- Le quai de livraison du bâtiment.
- Les réseaux humides.

1.1.3 Boucle de détection de sortie du parking provisoire

L'Entreprise EUROVIA a indiqué que le revêtement prévu au marché de base du parking provisoire ne permettait pas d'y incorporer la boucle de détection de sortie du contrôle d'accès de manière pérenne. La modification concerne le type de revêtement au droit de l'entrée du parking provisoire.

1.1.4 Couverture du dalot attenant au bâtiment KRYPTON existant

Lors de la réalisation des semelles de fondations du mur de soutènement ML1, EUROVIA a indiqué que le dalot ouvert existant du réseau EP était à couvrir pour permettre la réalisation de la fondation du mur au droit de cet ouvrage hydraulique. La couverture du dalot est à réaliser.

1.1.5 Suppression du muret de soutènement en zone nord du parc silo

Une modification de l'aménagement de la zone plantée en partie nord du parc silo le long de l'avenue de l'arc de Meyran est demandée par le Maître d'ouvrage. La zone plantée est agrandie pour permettre la suppression du muret de soutènement avec garde-corps métallique prévu au Marché du lot 12 et son remplacement par une bordure en béton.

1.1.6 Revêtement de sol des locaux à RDC du parc silo

Les locaux à rez-de-chaussée du parc silo sont prévus à la fois dans les pièces du marché du lot 01 STRUCTURE et du lot 12 VRD-TRANCHEES. Il est décidé de les réaliser en dalle portée conformément au Marché de travaux du lot 01. Ces prestations sont donc à déduire du lot 12.

1.2 SOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE MAÎTRE D'ŒUVRE

1.2.1 Plateforme du parc silo KRYPTON

La solution proposée par le Maître d'œuvre et acceptable par le Maître d'ouvrage, est la solution que le géotechnicien donne dans son étude G5, il s'agit de l'évacuation des matériaux de déblais impropres et l'apport de matériaux sains de type grave 0/60. L'apport des matériaux sains permet d'obtenir une plate-forme ayant les caractéristiques nécessaires à la réalisation du revêtement prévu au marché.

1.2.2 Aménagements en pourtour du bâtiment KRYPTON existant

Les solutions proposées par le Maître d'œuvre et acceptables par le Maître d'ouvrage sont les suivantes :

- La modification de la structure de chaussée en pourtour du bâtiment KRYPTON existant.
- La modification de la géométrie du quai de livraison et de la rampe d'accès au bâtiment.
- La reprise du réseau d'assainissement du bâtiment existant avec mise en œuvre d'une station de relevage pour le refoulement vers le réseau projeté passant vers la gare routière.
- La reprise du réseau d'évacuation des eaux pluviales du bâtiment existant.

1.2.3 Boucle de détection de sortie du parking provisoire

La solution proposée par le Maître d'œuvre et acceptable par le Maître d'ouvrage est le remplacement du revêtement bicouche prévu au Marché par une couche d'imprégnation gravillonnée surmontée d'une couche de roulement de 5 cm en enrobés 0/10.

1.2.4 Couverture du dalot attenant au bâtiment KRYPTON existant

La solution proposée par le Maître d'œuvre et acceptable par le Maître d'ouvrage est la couverture du dalot existant par une dalle en béton armé au droit de la fondation du mur de soutènement.

1.2.5 Suppression du muret de soutènement en zone nord du parc silo

La solution proposée par le Maître d'œuvre et acceptable par le Maître d'ouvrage est d'agrandir la zone plantée pour permettre de reprendre la différence d'altimétrie entre le trottoir de l'Avenue de l'arc de Meyran et la piste piétonne du projet à l'aide d'un talus végétalisé délimité par une bordure T2.

1.2.6 Revêtement de sol des locaux à RDC du parc silo

La solution proposée par le Maître d'œuvre et acceptable par le Maître d'ouvrage est de réaliser une dalle portée conformément au Marché du lot 01 STRUCTURE.

1.3 Incidence financière

1.3.1 Plateforme du parc silo KRYPTON

L'incidence financière sur le coût de réalisation est la suivante :

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Terrassements en remblais en matériaux du site traité à la chaux	m ³	- 3 555.00	12.78	- 45 432.90
Evacuation des déblais en décharge publique	m ³	+ 3 555.00	18.02	+ 64 061.10
Fourniture et mise en œuvre de grave 0/60	m ³	+ 3 555.00	26.70	+ 94 918.50
TOTAL				+ 113 546.70

1.3.2 Aménagements en pourtour du bâtiment KRYPTON existant

L'incidence financière sur le coût de réalisation est la suivante :

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Modification voirie	Ens	1	455.20	+ 455.20
Modification du quai de livraison	Ens	1	2 190.00	+ 2 190.00
Reprise du réseau EU existant	Ens	1	14 778.76	+ 14 778.76
Reprise du réseau EP existant	Ens	1	17 769.18	+ 17 769.18
TOTAL				+ 35 193.14

1.3.3 Boucle de détection de sortie du parking provisoire

L'incidence financière sur le coût de réalisation est la suivante :

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Réalisation d'un bicouche mécanique	m ²	- 90	5.43	+ 488.70
Réalisation d'une couche d'imprégnation	m ²	+ 90	2.95	+ 265.50
Fourniture et mise en œuvre d'un enrobé à la main	m ²	+ 90	18.05	+ 1 624.50
TOTAL				+ 1 401.30

1.3.4 Couverture du dalot attenant au bâtiment KRYPTON existant

L'incidence financière sur le coût de réalisation est la suivante :

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Couverture du dalot par une dalle béton de 25 cm d'épaisseur	Ens	1	5.400	+ 5 400.00
TOTAL				+ 5 400.00

1.3.5 Suppression du muret de soutènement en zone nord du parc silo

L'incidence financière sur le coût de réalisation est la suivante :

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Mur de soutènement H 0.90m hors sol maxi + garde-corps métallique	ml	- 40	754.15	- 30 166.00
Réalisation d'une bordure T2	ml	+ 40	32.77	+ 1 310.80
Mise en œuvre d'espaces verts	m²	+ 35	35.00	+ 1 225.00
TOTAL				- 27 631.00

1.3.6 Modification du revêtement de sol des locaux à RDC du parc silo

L'incidence financière sur le coût de réalisation est la suivante :

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Suppression du revêtement en béton de 20 cm d'épaisseur	m²	- 360	60.00	- 21 600.00
TOTAL				- 21 600.00

2 **MONTANT DE L'AVENANT N°1**

L'incidence financière estimée sur le montant du marché du lot 12 VRD de l'avenant n°1 au marché de travaux 13M153 du lot 12 VRD de l'opération de construction du parc relais en silo « Le KRYPTON » est la suivante :

	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
MONTANT DU MARCHÉ INITIAL	2 295 592,49 €	459 118,50 €	2 754 710,99 €
MONTANT DE L'AVENANT N°1	106 310,14 €	21 262,03 €	127 572,17 €
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ	2 401 902,63 €	480 380,53 €	2 882 283,16 €

Le montant de l'avenant correspond à une augmentation de 4,63 % du montant du marché initial.

3 **DELAIS**

Le délai contractuel du marché reste inchangé.

4 **CLAUDE DE RENONCIATION AU RECOURS**

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

5 **SPECIFICATIONS DIVERSES**

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

6 **PRISE D'EFFET**

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A Aix-en-Provence, le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

(signature et cachet de la société)

A Aix-en-Provence, le

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué aux infrastructures du
réseau Aix en bus

Alexandre GALLESE

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché de travaux n°13M153 lot 12 – VRD – Opération création du parking en silo Krypton

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



02 DEC. 2014